

MAIRIE
d'USSON-du-POITOU
- Vienne -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 19 janvier 2015

PROCÈS-VERBAL

Le dix-neuf janvier deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, maire.

Etaients présents : MM. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – M. CHASTANET Vincent – Mmes Corinne PERRY – DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mmes Céline LOUAIL – Dominique DUMONTIER - M. LEPERCQ Olivier.

Etait absent et représenté : M. Jérôme BUISSET (pouvoir à M. Michel JARRASSIER)

Etait absent et excusé : M. Pascal ROUSSEL

Mme LOUAIL Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur les procès-verbaux des séances ordinaires des 15 septembre 2014, 3 novembre 2014 et 20 décembre 2014.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si ces procès-verbaux appellent des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, les procès-verbaux des séances ordinaires des 15 septembre 2014, 3 novembre 2014 et 20 décembre 2014 sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Confirmation de la date de convocation à la réunion de Conseil Municipal du 3 novembre 2014

Monsieur le Maire rappelle que le précédent Conseil Municipal a eu lieu le 3 novembre 2014, et que la date de convocation à cette réunion était le 27 octobre 2014.

Il indique que lors de la rédaction des délibérations, une erreur de plume s'est glissée, et qu'il convenait de lire « date de convocation : 27 octobre » plutôt que « date de convocation : 1^{er} juillet 2014 ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, confirme que la date de convocation à la réunion de Conseil Municipal du 3 novembre 2014 était le 27 octobre 2014.

2 – Décision modificative

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de l'élaboration du budget 2014, le compte 002 avait été augmenté d'une somme de 6 715,74 € correspondant à la dissolution du SISIS et du SIPPG. Ces écritures auraient dues être comptabilisées et cette somme aurait due apparaître dans la trésorerie de la Commune au 31 décembre 2014.

A la demande de Madame Céline BLUGEON, trésorier de la collectivité, le compte 002 sera réduit de la somme ci-dessus et le compte 7788 sera augmenté de cette même somme (ce qui ne change rien au total du budget 2014).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve cette décision modificative.

3 – Communauté de Communes du Montmorillonnais

3-1 Approbation du rapport d'activités 2013

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais a été communiqué à tous les membres du Conseil Municipal, et qu'il est soumis à leur approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

3-2 Modification des statuts

Monsieur le Maire expose :

Lors de la réunion de Conseil Communautaire dernier, la modification des statuts de la CCM intégrant l'aménagement numérique a été validée. (transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques).

L'échelon intercommunal est le plus pertinent pour impulser et conduire une politique d'aménagement numérique équilibré sur le territoire de la CCM.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mise en œuvre du schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne approuvé par le Conseil Général de la Vienne nécessite la prise de la compétence relative à l'aménagement numérique par les communautés de communes.

Il convient donc de compléter les compétences de la CCM afin de lui permettre d'exercer la compétence en matière d'établissement et d'exploitation de réseaux d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et de modifier les statuts afin de prendre en compte cette nouvelle compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve la modification des statuts de la CCM concernant le transfert de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.

4 – HABITAT 86

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'HABITAT 86 a sollicité l'accord de l'Etat pour procéder à la vente du logement situé 1 rue de la Cité (pour 60 000 €).

La Commune étant garante des emprunts contractés par HABITAT 86 pour l'acquisition et l'amélioration de ce logement, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'aliénation de ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à l'aliénation de ce logement.

5 – Création poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise sur ce sujet lors du Conseil Municipal du 15 septembre 2014.

Mais suite à une erreur de calcul du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'accès à ce grade n'est effectif qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 (et non à compter du 1^{er} janvier 2014).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe (à compter du 1^{er} janvier 2015)
- la suppression d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe (à compter du 1^{er} janvier 2015)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à cette proposition.

6 – Demandes de subventions exceptionnelles

6-1 Amicale des Sapeurs Pompiers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Usson organisera un thé dansant le 17 mai 2015. La salle polyvalente d'Usson n'étant pas disponible, cette association organisera cette manifestation à la salle des fêtes de Verrières, et sollicite donc une subvention exceptionnelle de 300 € pour la location de la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Usson.

6-2 Comité d'Organisation de la Course Cycliste À Travers le Pays Montmorillonnais

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que cette manifestation aura lieu le dimanche 19 juillet 2015 avec un arrêt sur la Commune et pour ce faire, le Comité d'Organisation sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 45 € à 75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 75 € au Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes pour l'organisation de l'épreuve cycliste À Travers le Pays Montmorillonnais.

7 – Secours et Protection des Animaux

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des tarifs fourrière au 1^{er} janvier 2015 du refuge SPA de Poitiers :

Type d'animal	Tarif journalier	Tarif global – 10 jours de fourrière
Chien	7,90 €	79,00 €
Chat	5,25 €	52,50 €
Chaton de moins de 5 mois	4,50 €	45,00 €
N.A.C. (Nouveaux animaux de Compagnie)	3,00 €	30,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve ces tarifs.

8 – Permis de construire SEGURET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Jules SEGURET, domicilié à Pardines, et exerçant le métier de maréchal ferrant, a déposé un permis de construire pour un garage, à côté de sa maison d'habitation, qui lui a été refusé au motif que son terrain est situé en dehors des parties urbanisées de la Commune.

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal peut décider d'autoriser la construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable au projet de construction de Monsieur Jules SEGURET.

9 – Dénomination de la rue des Martyrs de la Résistance

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, le 18 novembre dernier, Monsieur Alain BREGEON, est venu présenter son travail sur les Martyrs de la Résistance.

Au vu de cet exposé, il est proposé qu'une plaque soit fixée (sous la plaque rue des Martyrs de la Résistance, côté Bourg vers rue du Moulin à Tan) et ainsi libellée :

« En mémoire de - Adrien DEGENNE (1921 – 1944)
 - Joseph FRADET (1905 – 1944)
 - Albert GOULIARD (1915 – 1944)

(laisser un espace sous Albert GOULIARD au cas où il y aurait d'autres Martyrs de la Résistance à inscrire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par un vote à main levée :

- 13 OUI - 1 ABSTENTION

21h00 : départ de Jean-François IRIBARREN

INFORMATIONS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des informations suivantes :

– Parc éolien

Un planning de mise en œuvre du parc est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de VALOREM en date du 22 décembre 2014.

– SIVEER

Coût des prestations de l'étude à la parcelle concernant l'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2015 :

PRESTATIONS	<u>Avant le 1^{er} janvier 2015</u> Sans étude à la parcelle (Base tarifs 2014 HT)	<u>Après le 1^{er} janvier 2015</u> Avec étude à la parcelle systématique (Base tarifs 2014 HT)
Instruction de dossier AVEC déplacement	154,71 €	
Instruction de dossier SANS déplacement		77,57 €
Contrôle travaux avant recouvrement	154,71 €	154,71 €
Total des prestations du SPANC*	309,42 €	232,28 €

* SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

– Courrier de Madame Lysiane GEAY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Lysiane GEAY reçu le 1^{er} décembre 2014.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame Monique ARLOT :

- Concernant le nouveau sens de circulation, est-il prévu des passages piétons ?

Réponse du Maire : Oui. Il est également prévu de mettre 2 barrières devant la boulangerie SENELIER, ainsi que dans la rue Maigret à la place des « chicanes ». L'aménagement des rues sera revu avec les services de l'Équipement.

- Où en est-on avec l'escalier de la Médiathèque ? Et l'aménagement des placards ?

Réponse du Maire : L'entreprise reçoit l'escalier mercredi et il sera posé jeudi. L'aménagement des placards est à suivre.

- Tranchée à reboucher à la Buthière.

Réponse du Maire : C'est une route départementale donc c'est au Département d'intervenir. La subdivision de l'Isle-Jourdain a déjà sollicité l'entreprise qui a fait les travaux mais elle tarde à venir. En attendant, les services techniques ont rebouché la tranchée.

Madame Corinne PERRY :

- Quand on vient de Confolens, matérialiser pour prendre la direction d'Usson à droite.

Réponse du Maire : à voir avec les services de l'Équipement.

Madame Nathalie DELURET :

- Conseil Municipal des enfants ?

Réponse du Maire : Va se mettre en place prochainement.

- Il y a une rue sans nom (rue de la coiffeuse Anita Coiffure).

Réponse du Maire : Cette rue porte le nom de « rue de l'Épicerie ».

- Où est la plaque ?

Monsieur Alain POUTHIER :

- A partir de cette année, la Foire aux Laines aura lieu le 3^{ème} samedi de juin, soit cette année le 20 juin.

Madame Céline LOUAIL :

- Peut-on avoir des bancs fixes au Jardin de la Clouère ?

Réponse du Maire : Etude sur des bancs en béton pour ne pas avoir de surprise de « déplacement ». Mais aussi, pour leur résistance à l'eau.

Madame Dominique DUMONTIER :

- Que contient l'enveloppe de 100 euros prévue pour la formation des élus ?

Réponse du Maire : Cette somme de 100 € correspond aux frais de formation pour une année.

Précisions de Madame DUMONTIER : Ces frais de formation comprennent : les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration), les frais d'enseignement.

- Courrier de M. et Mme OUJDI Kaddour, concernant la vitesse excessive à la Genebrière.

Réponse du Maire : Ce problème a été vu en commission voirie. Il a été proposé de mettre en place « des dents de crocodiles ». À voir avec les services de l'Équipement.

- Les horaires d'ouverture de la Mairie, passés de 14h30 à 20h30 sont encore en dessous du tableau comparatif des villages avoisinants de même population le plus faible étant de 28h ouverture pour le public.

Monsieur Olivier LEPERCQ :

- Regrette que sur les invitations aux vœux du Maire, il n'était pas mentionné la remise de médaille de Monsieur Arnaud LEPERCQ. Certaines personnes auraient souhaité être présentes.

- Regrette également qu'il n'y ait pas eu de minute de silence lors de la cérémonie des vœux.

- Que va devenir le bureau de l'ADMR après le déménagement ?

Réponse du Maire : À voir selon les besoins.

Séance levée à : 21h45